

Nos missions

au service des patients

Accès aux soins

Favoriser l'accès aux soins psychiatriques des personnes en situation d'exclusion sociale.

Aider la continuité du soin

- > Par le biais d'interventions de médiation entre le « sanitaire » et le « social ».
- > Par le biais d'actions directes d'accompagnement et/ou de soutien.



L'accès aux droits sociaux

Prévention

Développer un travail de prévention et de lien avec les secteurs psychiatriques d'une part et avec les institutions sociales et associatives d'autre part.

Centralisation des informations

Centralisation des informations et un « savoir-faire », permettant d'avoir une fonction de centre ressources pour les différents partenaires du réseau local.

Soutenir

Soutenir les différentes équipes par une fonction « passerelle » et être présent sur une fonction d'aide aux aidants.



CENTRE HOSPITALIER ALPES-ISÈRE
EMLPP/PASS PSY– Pôle Grenoble Grésivaudan

51 rue Thiers - 38000 Grenoble

Tél : 04 56 58 83 70

www.ch-alpes-isere.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE

Humanité et éthique

fondent notre engagement

**Équipe Mobile de
Liaison Psychiatrie et Précarité**

(EMLPP)

**Permanence d'Accès aux Soins
de Santé Psychiatriques**

(PASS PSY)

Présentation

Dans l'objectif **d'améliorer l'accès aux soins psychiatriques** des population défavorisées, la loi relative à la lutte contre l'exclusion de juillet 1998 prévoit une meilleure prise en compte de la précarité par le système de santé, avec l'affirmation d'une nouvelle mission pour l'hôpital public.

Afin de répondre à cette mission, le Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI) a mis en place en 2001, **l'Équipe Mobile de Liaison Psychiatrie Précarité** et en 2010 a renforcé les moyens de cette équipe en créant une **PASS** (Permanence d'Accès aux Soins de Santé Psychiatriques).

Cette équipe constitue **une interface** entre les secteurs de psychiatrie du territoire et les structures sociales.

Elle vise à **améliorer l'accessibilité et la continuité** des soins psychiatriques pour les personnes précaires et/ou sans domicile fixe. C'est un **dispositif d'accès aux soins** avec pour objectif d'orienter vers les structures de soins de droit commun.

Une équipe pluridisciplinaire

- > Un médecin psychiatre
- > Un cadre de santé
- > Trois infirmiers
- > Deux psychologues
- > Une assistante sociale
- > Une secrétaire



Actions

En direction des pôles psychiatriques

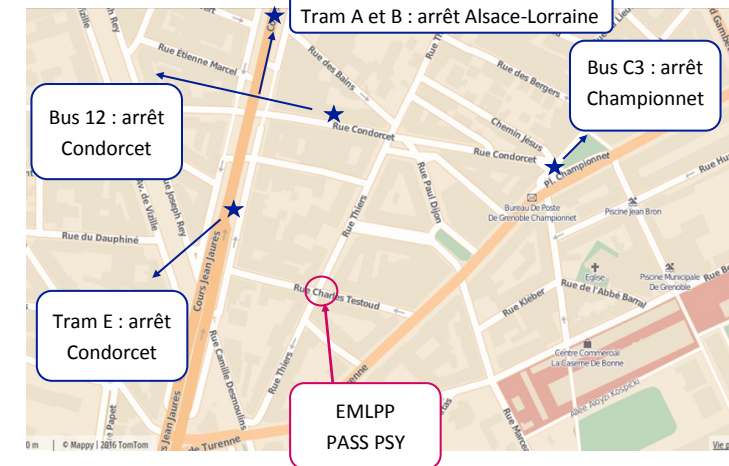
- ➔ **Accompagner les patients**
- ➔ **Accompagner la demande des structures de soins** en faisant connaître les spécificités, les difficultés et les particularités de cette population.
- ➔ **Penser l'orientation des patients**, en respectant un équilibre, une continuité des soins qui tiennent compte du territoire de vie des patients, le tout en relation directe avec les équipes intra-hospitalières, les équipes de CMP et les urgences.

En direction des structures sociales et associatives

- ➔ **Réalisation de maraudes**
- ➔ **Offrir une disponibilité** aux structures sociales lors de sollicitations concernant des situations cliniques.
- ➔ **Assurer les permanences** dans les structures sociales avec pour objectif de favoriser l'expression d'une demande de soins de la part des accueillis et assurer un soutien aux professionnels et bénévoles de ces structures.
- ➔ **Faire connaître** aux partenaires sociaux les activités et structures des secteurs psychiatriques.

Contact

Plan d'accès



Horaires d'ouverture

Sur rendez-vous
Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00
Fermeture le mardi après-midi

Permanences PASS Psy

Sans rendez-vous
Les lundis et jeudis
de 9 h 30 à 12 h 30

Contact téléphonique

Secrétariat : 04 56 58 83 70
Fax : 04 76 86 49 63